





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-393**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160179-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION ET CONVENTION DE SERVITUDES POUR
L'IMPLANTATION DES POSTES SIRENES**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION ET CONVENTION DE SERVITUDES POUR
L'IMPLANTATION DES POSTES SIRENES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Convention constitutive de groupement de commandes pour l'extension du dispositif d'alerte aux populations du bassin de risque de l'Arc (PPI du barrage de Bimont), la Société du Canal de Provence a sollicité une servitude sur des parcelles Communales pour l'implantation de poste sirène.

Une servitude pour l'implantation de postes sirènes sur des parcelles privées communales a été demandée sur :

- la parcelle CB n° 99 sise Basses Fenouillères, pour l'installation d'un poste sirène et ses accessoires (un mât de 15 mètres de hauteur, ...) représentant une emprise au sol inférieure à 9 m².
- la parcelle KD n° 249 sise Avenue Louis Amouriq, pour l'installation d'un poste sirène et ses accessoires (un mat de 20 mètres de hauteur, ...) représentant une emprise au sol inférieure à 9 m².

S'agissant de l'aliénation d'un droit réel immobilier, les Services Fiscaux ont été consultés par courrier en date du 30 juillet 2018 avec réception du recommandé le 7 août 2019 mais ils n'ont pas répondu.

Une convention d'occupation d'implantation de postes sirènes sur des parcelles publiques communales a été demandée sur :

- la parcelle HZ n° 44 sise Chemin du Château Lafarge, pour l'installation d'un poste sirène et ses accessoires (un mât de 20 mètres de hauteur, ...) représentant une emprise au sol inférieure à 9 m².
- la parcelle IW n° 750 sise « site La Glacière » aux Milles, pour l'installation d'un poste sirène et ses accessoires (un mât de 20 mètres de hauteur, ...) représentant une emprise au sol inférieure à 9 m².

Une occupation temporaire est demandée pendant la durée des travaux sur :

- la parcelle CB n° 99 pour une surface de 200 m²,
- la parcelle KD n° 249 pour une surface de 240 m²,
- la parcelle HZ n° 44 pour une surface de 200 m²,
- la parcelle IW n° 750 pour une surface de 240 m².

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude d'implantation pour les postes sirènes sur des parcelles privées communales cadastrées section CB n°99 et KD n°249 au profit de la Société du Canal de Provence à 1 € symbolique dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **ACCEPTER** la convention d'occupation d'implantation pour les postes sirènes sur des parcelles publiques communales cadastrées section HZ n°44 et IW n°750 au profit de la Société du Canal de Provence dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir, ainsi que toutes pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2019-393 - CONVENTION D'OCCUPATION ET CONVENTION DE SERVITUDES POUR
L'IMPLANTATION DES POSTES SIRENES-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

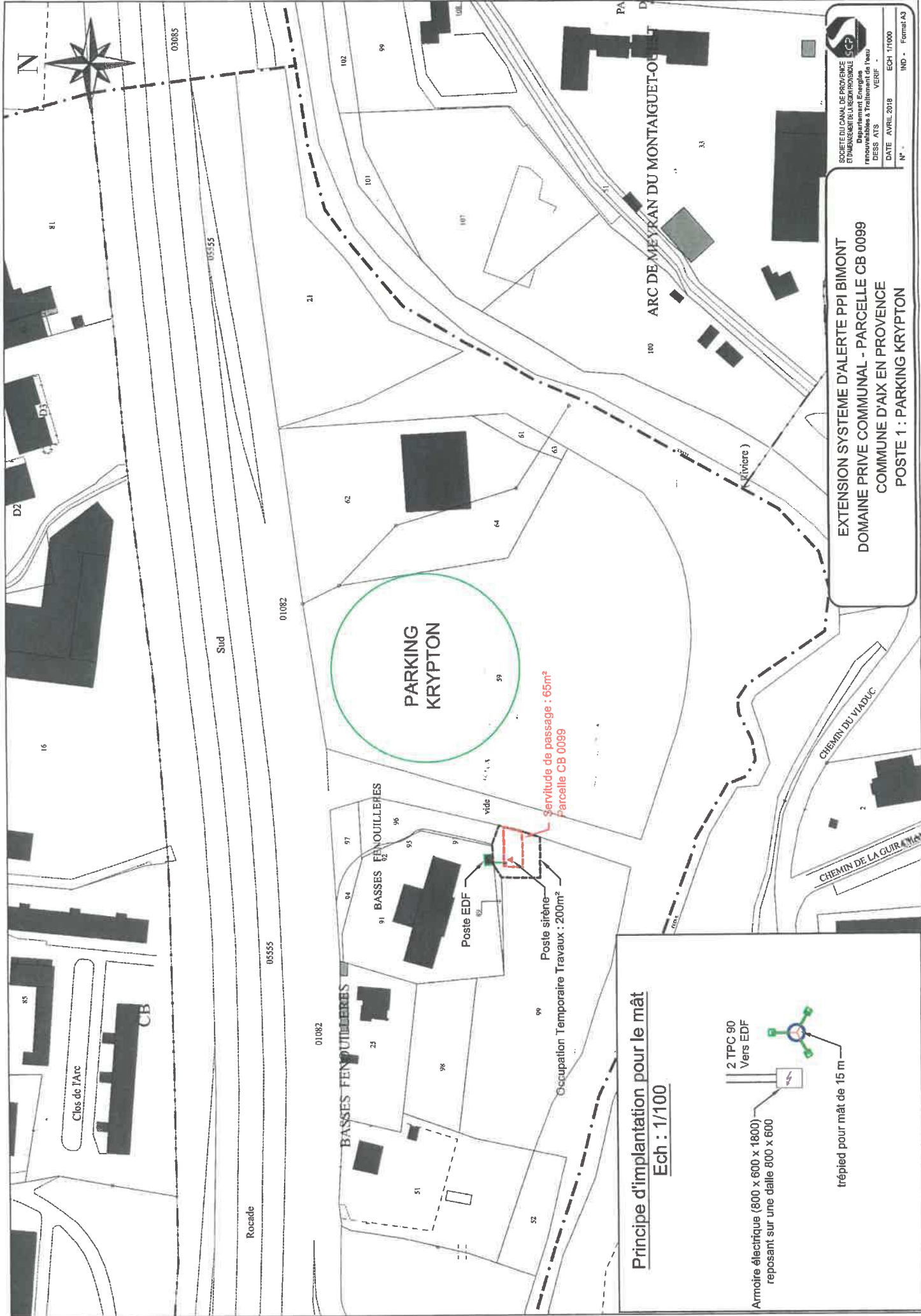
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire


Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

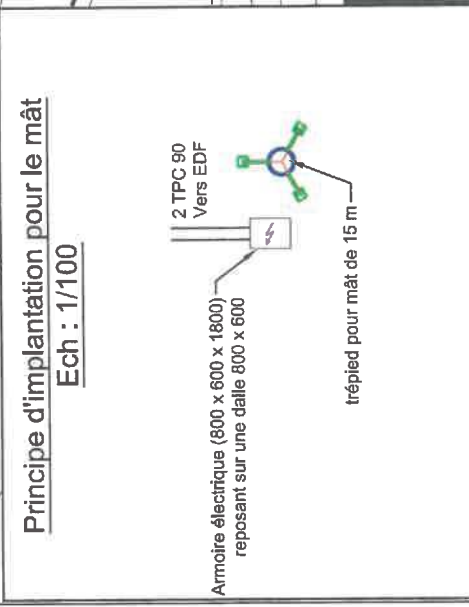


1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»




 SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
 01082 - 05555 - 05555
 Département Alpes-Maritimes
 renouvelables à l'initiative de l'eau
 DES ATIS VERIF
 DATE : AVRIL 2018
 N° : IND - Format A3
 ECH 1/1000

EXTENSION SYSTEME D'ALERTE PPI BIMONT
 DOMAINE PRIVE COMMUNAL - PARCELLE CB 0099
 COMMUNE D'AIIX EN PROVENCE
 POSTE 1 : PARKING KRYPTON



Servitude de passage : 65m²
 Parcelle CB 0099

PARKING
 KRYPTON

Poste EDF

Poste sirène

Occupation Temporaire Travaux : 200m²

CHEMIN DU VIADIC

CHEMIN DE LA GUIRAMA

Clos de l'Arc

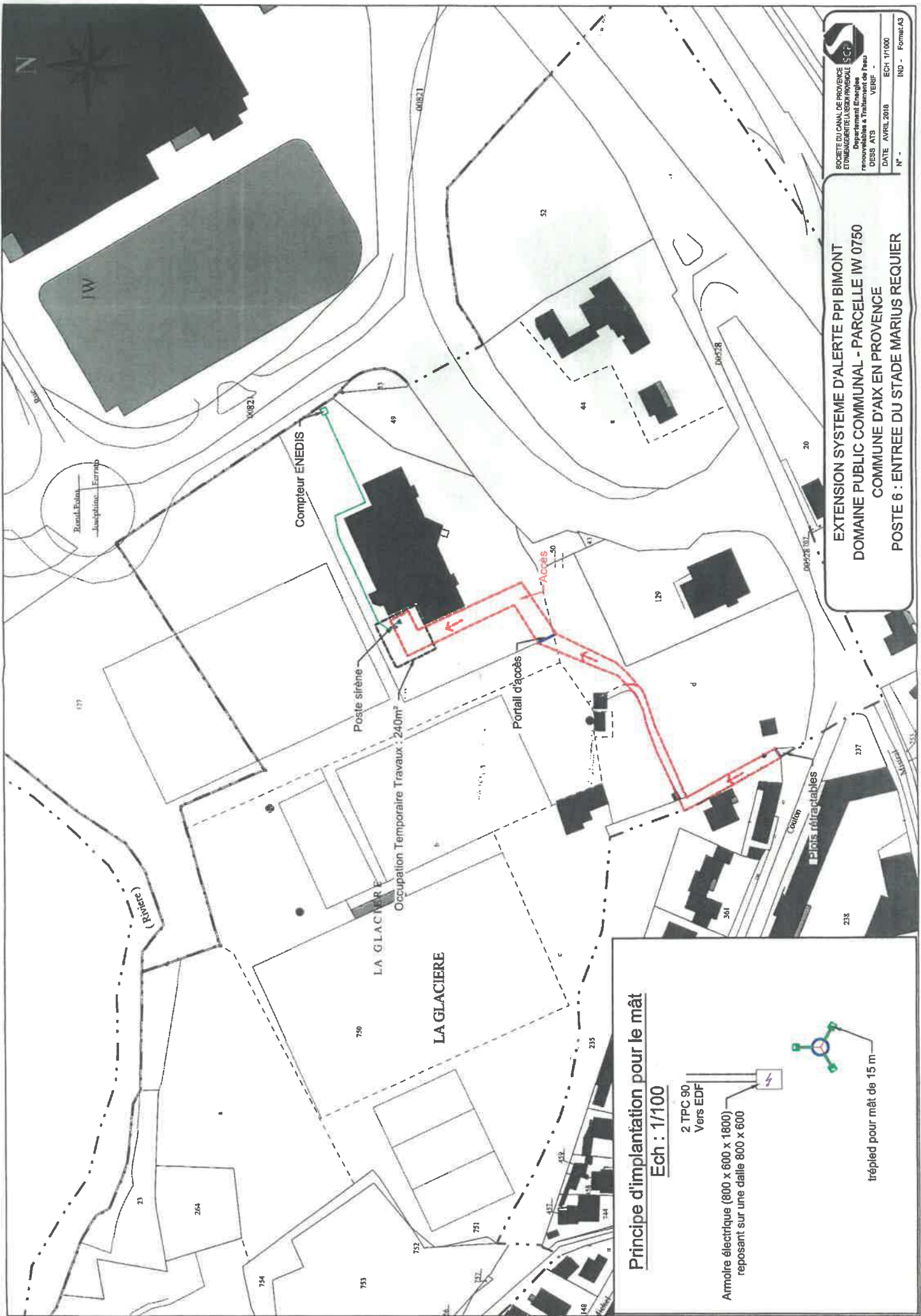
CB


ARC DE MEYRAN DU MONTAIGUET-OU

Stud

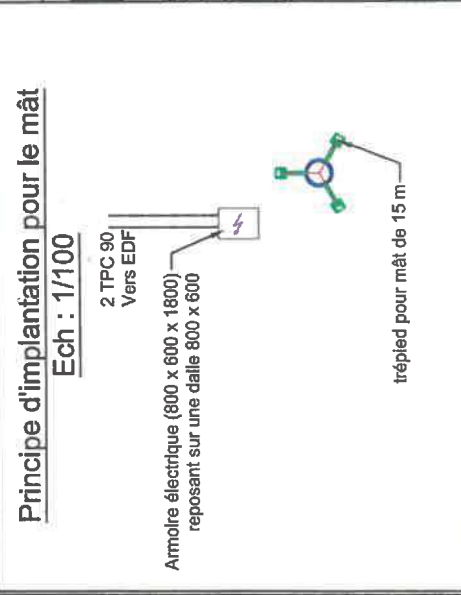
Rocade






 SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
 ET AMÉNAGEMENT D'ASSURANCE
 Département Energie
 renouvelable & Travaux Publics
 DESS ATS VERB
 DATE : AVRIL 2016 ECH : 1/100
 N° : IND - Format A3

EXTENSION SYSTEME D'ALERTE PPI BIMONT
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PARCELLE IW 0750
 COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
 POSTE 6 : ENTREE DU STADE MARIUS REQUIER





56

75

RUE ERNEST PRADOS

no 9

no 9 00664

Chemin

CHEMIN DU CHATEAU LAFARGE

01582

CHEMIN DU CHATEAU LAFARGE

Compteur ENEDIS

Occupation Temporaire : 200m²

Poste aérien

Rue Marcelle Isard

Rue Marcelle Isard

Accès départemental

Accès

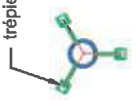
Principe d'implantation pour le mât

Ech : 1/100

trépied pour mât de 20 m

2 TPC 90
Vers EDF

Armoire électrique (800 x 600 x 1800)
reposant sur une dalle 800 x 600





SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ÉNERGIE
Département Énergie
renouvelables & Traitement de l'eau
DESS AT5 VERIF

DATE : AVRIL 2018 ECH : 1/100
IND : Format A3

EXTENSION SYSTEME D'ALERTE PPI BIMONT
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PARCELLE HZ 0044
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
POSTE 4 : CUISINE CENTRALE